

# Mode d'emploi

## Guirlande Lumineuse Solaire Avec 200

F

### Service clients :

En cas de problèmes ou de questions relatives à ce produit, il vous suffit de nous contacter !  
Par téléphone : +49 9605-92206-0  
Par courriel, pour la commande de pièces de rechange : [ersatzteil@esotec.de](mailto:ersatzteil@esotec.de)  
Par courriel, pour des questions relatives au produit : [technik@esotec.de](mailto:technik@esotec.de)  
Produit : n° d'article du fabricant : 102569, 102570

### Informations relatives aux accus

- Les accus doivent être tenus hors de la portée des enfants. Ne laissez jamais des accus accessibles ; des enfants ou des animaux domestiques risqueraient de les avaler.
- Les accus ne doivent jamais être court-circuités, désassemblés ou jetés dans un feu. Il y a un risque d'explosion !
- Des accus qui s'écourent ou qui sont endommagés risquent, lors d'un contact avec la peau, de provoquer des irritations ; dans ce cas, veuillez utiliser des gants de protection appropriés.
- Les accus doivent être remplacés exclusivement par des accus identiques, provenant du même fabricant. Des piles ne peuvent être, en aucun cas, utilisées car elles ne sont pas rechargeables.
- Lors de l'insertion des accus, veillez à respecter la polarité.
- En cas de non-utilisation prolongée de la lampe (par exemple, entreposage), enlevez les accus afin d'éviter un endommagement lié à un écoulement d'accus.

### Elimination:

Cher client,  
Veuillez nous aider à réduire les déchets. Si vous voulez un jour vous débarrasser de cet article, n'oubliez pas qu'un grand nombre de ses composants sont constitués de matières premières de valeur qui peuvent être recyclées.  
Ne le jetez donc pas à la poubelle mais amenez-le au centre de collecte pour les appareils ménagers.  
Merci beaucoup pour votre aide !



## 1. Introduction

Cher client, Nous vous remercions d'avoir opté pour cette lampe solaire. La lampe solaire que vous venez d'acheter est un produit qui a été conçu et fabriqué suivant les dernières connaissances techniques.



Ce produit répond aux exigences des directives européennes et nationales en vigueur. Sa conformité a été attestée et les explications et documents correspondants sont déposés chez le fabricant.

Afin de préserver l'état de la lampe et de garantir un fonctionnement sans dangers, vous devez, en tant qu'utilisateur, observer ce mode d'emploi !

## 2. Consignes de sécurité

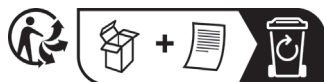
- En cas de dommages occasionnés suite à la non-observation de ce mode d'emploi, le droit à la garantie est annulé !
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages consécutifs !
- En cas de dommages matériels ou corporels occasionnés suite à une manipulation non conforme ou à la non-observation des consignes de sécurité, nous déclinons toute responsabilité.
- Dans ces cas, tout droit à la garantie est annulé.

Pour des raisons de sécurité et d'homologation (CE), la transformation et/ou la modification de la lampe solaire de sa propre initiative n'est pas autorisée. Veillez à ce que la lampe solaire soit mise en service de façon conforme. A cet effet, observez ce mode d'emploi. Dans les établissements industriels, les prescriptions relatives à la prévention contre les accidents, établies par l'association de la corporation professionnelle pour les installations et les moyens d'exploitation électriques, doivent être respectées.

## 3. Utilisation conforme à l'emploi prévu

Ce produit est conçu pour une utilisation privée.  
La guirlande lumineuse se met automatiquement en marche dans l'obscurité et, au lever du jour, elle s'éteint.  
L'autonomie est de 10 heures maximum avec une batterie entièrement chargée. Le module solaire amorphe recharge déjà un peu la batterie intégrée à la lumière du jour. La guirlande lumineuse peut être utilisée à l'extérieur pendant toute l'année. Des conditions de pluie ou de neige normales ne portent pas préjudice à la guirlande lumineuse. Cependant, un jet d'eau, par exemple pour arroser le jardin, doit être absolument évité. La guirlande lumineuse ne doit pas se trouver dans l'eau !

**Remarque :** veillez à ce que le module solaire soit orienté le plus possible vers le sud et à ce que toute ombre soit évitée. Dans le cas d'une orientation côté nord, le produit n'est pas utilisable. En hiver, le module solaire doit toujours être exempt de neige et, compte tenu du rayonnement solaire moins favorable, il faut s'attendre à une autonomie moindre.



Points de collecte sur [www.quefairemesdechets.fr](http://www.quefairemesdechets.fr)  
Privilégiez la réparation ou le don de votre appareil !

## 4. Mise en service

1. Enlevez avec précaution les pièces de l'emballage et étalez le câble avec la guirlande lumineuse.
2. Suspendez la guirlande lumineuse. Veillez à ce que la guirlande ne se trouve pas dans l'eau par temps de pluie. Des conditions de pluie ou de neige normales ne portent pas préjudice à la guirlande lumineuse. Cependant, un jet d'eau, par exemple pour arroser le jardin, doit être absolument évité.
3. Le module solaire doit être monté sur le support mural au moyen de 4 vis ou branché au sol au moyen d'une perche de mise à la terre. Le pivot permet une orientation optimale vers le soleil.

**Remarque :** si vous voulez installer le module solaire au moyen de la perche de mise à la terre, desserrez les écrous papillons sur la face arrière du support mural (illustr. 1) et insérez la perche de mise à la terre dans le logement situé sur le pivot (illustr. 2).

4. La lampe peut être mise en marche au moyen de l'interrupteur basculant (illustr. 3) situé sur la face arrière du module solaire et les différents modes d'éclairage peuvent être choisis. Pour ce faire, procédez de la façon suivante :

Mettez le bouton en « position I ». Dans cette position, tous les modes d'éclairage défilent successivement. Quand vous avez atteint le mode souhaité, réglez le bouton en « position 0 ». Celui-ci est ensuite mémorisé. Si vous souhaitez à présent utiliser un autre mode d'éclairage, il vous suffit de régler à nouveau l'interrupteur basculant en « position I ».

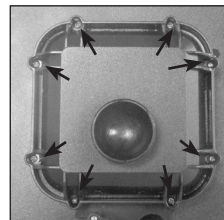
La guirlande est arrêtée en « position II » mais la batterie est toujours rechargée par le module solaire par temps ensoleillé !

**Remarque :** pendant les mois d'hiver, il faut généralement s'attendre à une autonomie moindre. Si la lampe ne s'allume pas le premier soir, attendez un jour ensoleillé.

## 5. Remplacement de la batterie

Après un à deux ans, la capacité de la batterie diminue. La batterie doit être remplacée. Elle est disponible dans le commerce ou auprès du fabricant. Une batterie Li-Ion 3,7 V/ 2000 mAh est intégrée dans ce produit.

1. Mettez le bouton situé sur la face arrière du module solaire en position « II ».
2. Dévissez les 8 vis situées sur la face arrière du module solaire au moyen d'un tournevis adéquat et retirez la paroi arrière du module solaire.
3. Retirez la batterie du support et remplacez-la par une batterie de même type, neuve, entièrement chargée.
4. Fermez le boîtier en procédant dans l'ordre inverse et réglez à nouveau le mode de service souhaité au moyen du bouton situé sur la face arrière du module solaire (voir point n°4).



## 6. Dysfonctionnements

**La lampe ne se met pas en marche dans l'obscurité.**

- Lampe allumée ?
- Une source lumineuse externe (par ex. lampadaires de rue) simule la lumière du jour sur le module solaire et empêche la mise en marche de la lampe. Placez la lampe dans un endroit plus sombre.

**Dans l'obscurité, la lampe ne se met pas en marche ou ne se met en marche que pendant une courte durée.**

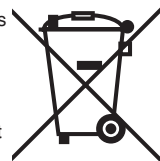
- Batterie faible ou défectueuse ? Remplacement de la batterie au plus tard tous les 2 ans.

## 7. Caractéristiques techniques

- Puissance du module solaire : 2 Wp amorphe
- Ampoules : 200 x LED
- Couleur de la lumière : 102569: 1800 K  
102570: 3000 K
- Autonomie : max. 10 h avec une batterie entièrement chargée
- Pack de batterie : 1 x LiFe 3,2 V/ 1600 mAh (18650)
- Classe de protection : III
- Indice de protection : IP 44

## Reprise des batteries

- Les batteries ne doivent pas être éliminées avec les déchets ménagers.
- Le consommateur est tenu juridiquement à restituer les batteries après utilisation, notamment auprès des collectes publiques ou là où sont vendues des batteries de ce type.
- Les batteries contenant des substances nocives comportent la marque « Conteneur de déchets rayé » et l'un des symboles chimiques.



LiFe